

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Mounana : le député Hervé-Patrick Opiangah devise avec ses électeurs

IL s'agissait de leur faire le compte-rendu des travaux parlementaires.

Guy MADJOUA-SANGOUETABA
Mounana/Gabon

COVID-19 oblige, c'est devant une assistance réduite aux représentants des différentes couches de la population de chaque village du district de Mounana et ses différents quartiers, que le député Hervé-Patrick Opiangah a tenu ses réunions de compte-rendu parlementaire en présence du sous-préfet, Léonel Ondy Ebounou, du 1er adjoint au maire de Mounana, Honoré Atembangoye, et des administratifs locaux.

Revenant sur les différentes lois adoptées lors de la précédente ses-

sion ordinaire, l'honorable Opiangah a surtout insisté sur certains aspects liés à la loi sur l'égalité des genres. "Cette loi contient des dispositions qui protègent la femme et consolident la structure familiale", a-t-il fait remarquer. En matière de santé, le député a fait état de toutes les démarches entreprises par les pouvoirs publics et qui ont permis la maîtrise du Covid-19. Mais face à la montée du variant delta, il dit constater (pour le déplorer), le relâchement ambiant dans les gestes barrières. "Le Covid-19 est un tueur sans état d'âme", a-t-il prévenu. D'où l'invite faite à ses électeurs à se protéger et à se faire vacciner pour réduire les risques de formes graves de la maladie et limiter la propagation du virus.

Les populations ont présenté les maux qui minent leur quotidien :



L'honorable Hervé-Patrick Opiangah, lors de sa réunion.

l'adduction d'eau, l'éclairage public, la pénurie de médicaments, la route mais aussi le conflit homme-faune et la problématique du chômage dans l'ancienne mine d'uranium. À l'inverse, pour ce qui est du secteur de l'éducation, elles ont remercié

leur député pour ses soutiens multiples et constants à l'endroit du lycée Bruno-Bokoko, et de toutes les écoles primaires et préprimaires de Mounana.

Fidèle à son engagement visant des actions ayant une portée commu-

nautaire, Hervé-Patrick Opiangah a maintenu la distribution, à la rentrée des classes, de kits scolaires aux apprenants. Tout comme il a promis le paiement, cette année encore, des primes de vacation aux enseignants intervenant au lycée de Mounana.

Oyem : serment au sein des directions provinciales du commerce, de la concurrence et de la consommation



Lors de la prestation de serment à Oyem.

EN présence du préfet du Woleu, Brice Arcadius Moussirou.

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

LES agents promus à la direction provinciale du Commerce, d'une part, et à la direction provinciale de la Concurrence et de la Consommation du Woleu-Ntem, d'autre part, ont prêté serment dernièrement au tribunal de première instance d'Oyem, en présence, entre autres, du préfet du Woleu, Brice Arcadius Moussirou.

Pour la direction générale du Commerce, il s'agit de Jean-Marie Nzong Eyene, Hortense Malembéné, Rita Atouéveng et Saturnin Engoang Nguema. Et à la direction générale de la Concurrence et de la Consommation, de Jean-Bosco Obiang Mvé, Michelle Ada Ntoutoume, Francis Namé et Lucien Ondo Ovono.

Au cours de ses réquisitions, le Ministère public, par la voix du procureur de la République ad-

joint près le tribunal de première instance d'Oyem, Ghislain Kandi, a invité les 8 Officiers de police judiciaire (OPJ) à compétence spéciale, au respect scrupuleux du serment qu'ils ont prêté. Car, "l'institution judiciaire, à travers le Code de procédure pénale, sacralise le serment", a-t-il précisé. Dans la mesure où, a-t-il poursuivi, l'expression "je le jure, engage l'impétrant devant Dieu et devant la Loi, à respecter l'esprit dudit serment".

"En clair, vos agissements et obligations professionnelles doivent être inexorablement en phase avec votre serment" a-t-il dit conclu.

Les nouveaux OPJ à compétence spéciale ont, par ailleurs, été invités à s'approprier les articles 19, 20, 21, 24, 27, 28 et 41 du Code de procédure pénale qui encadrent leurs missions, compétences et limites dans l'exercice de leurs fonctions.

La présidente de céans, Lila Alilhanga, a renchéri en invitant les promus à tenir leur serment comme ligne directrice tout au long de leur vie professionnelle.

Lebamba : Mohamed Massimba a été inhumé



L'artiste Massimba, de son vivant.

Félicien NDONGO
Mouila/Gabon

CONNU dans le milieu musical comme étant un artiste tradimoderne, Mohamed Massimba, de son vrai nom Mauroy Arland Mouissi Massimba, natif de Lebamba (Ngounié), mort à la suite d'un accident de la route dans la zone de la Lopé au mois d'août dernier, a été inhumé le 11 sep-

tembre écoulé.

Il laisse une carrière riche et variée. D'autant plus qu'il a commencé à s'affirmer dans l'univers musical autour des années 2000. Et son instrument de prédilection était la cithare qu'il maniait avec aisance et talent. En 2006, il crée un groupe socioculturel, "Ba ba Tchindegha" (Les envoyés) en langue inzèbi. Entre 2007 et 2009, il fait des featuring avec plusieurs artistes, puis dans la foulée, il sort sur le marché du showbiz, un second album, dans lequel le titre "Musangu ndi Musangu" fera un tabac dans les discothèques. Il a trouvé la mort alors qu'il préparait un spectacle à Mouila et à Lebamba pour le tournage d'un clip vidéo avec ses danseuses.

Au moment où il rejoint la demeure de ses ancêtres, seules ses nombreuses prestations à "Gabon 9 neuf Provinces", dans les mariages... resteront immuables.

Repose en paix l'artiste !